



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU : 6 OCTOBRE 2026

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances du : 1^{er} septembre 2026 (ordinaire)
17 septembre 2026 (extraordinaire)
4. Mot du Maire
5. Correspondance
6. Finances
 - 6.1 Présentation et adoption de la liste des comptes payés et à payer du : 2026-09-24
 - 6.2 Approbation du paiement numéro 15 à l'entrepreneur Paul-A Bisson Inc. **(726 915.18 \$ plus taxes)** – Projet de reconstruction partielle et d'aménagement de l'Hôtel de Ville
 - 6.3 Offre de services pour le service d'entretien ménager des bureaux administratifs de l'Hôtel de Ville et des locaux municipaux destinés aux activités communautaires, incluant les autres espaces accessibles au public – Chiffon bleu
Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance de l'offre de services et accepte celle-ci basée sur une estimation budgétaire annuelle d'un montant de 19 260 \$ plus taxes applicables où les heures autorisées par la Municipalité seront payables. Autorise la Direction générale à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat pour une période d'un an et s'il y a lieu, à convenir de toute modification accessoire ou administrative ne modifiant pas l'objet ni les conditions essentielles de l'entente.
 - 6.4 Soumissions pour le remplacement de pneus d'hiver et roue d'acier du tracteur Kubota M7 – Mécanique JD Boucher **(23 669.92 \$ plus taxes)**
 - 6.5 Proposition de prix (*Sections 1, 2 et transport et équipements*) pour travaux de forage dynamitage au chemin du Lac-des-Six – Les entreprises Élie Grenier Inc. **(37 400 \$ plus taxes)**
En haut de la côte, au début du chemin, l'étroitesse du chemin rend les virages particulièrement difficiles pour les automobilistes et les camionneurs, surtout en période hivernale. Dans la seconde portion du chemin, vers la fin, la présence d'un monticule nuit à la circulation des automobilistes et des camions de collecte de matières résiduelles durant cette saison. L'aplanissement de ce dernier facilitera grandement le passage des véhicules.
 - 6.6 Proposition de services pour révision de la structure organisationnelle et support aux directions pour un service soutien-conseil ponctuel (175 \$/heure) – Harvey Ressources Humaines Inc. **(10 500 \$ plus taxes)**
Considérant que l'organisation municipale compte actuellement vingt-huit (28) employés. Considérant l'évolution de l'organisation ainsi que la complexité croissante des dossiers municipaux. Considérant qu'il est opportun de procéder à une révision de la structure organisationnelle, des rôles et responsabilités ainsi que des mécanismes de coordination afin de soutenir l'efficacité organisationnelle et l'amélioration continue des pratiques administratives. Il est proposé et résolu d'accepter l'offre de services de Harvey Ressources Humaines afin d'appuyer la Direction générale dans la révision de la structure organisationnelle de la Municipalité, de favoriser une répartition optimale des responsabilités et de fournir un soutien-conseil ponctuel en ressources humaines. Le mandat débutant en janvier, le Conseil municipal s'engage à inscrire les crédits nécessaires aux prévisions budgétaires 2027.
 - 6.7 Approbation des prévisions budgétaires 2027 – Régie des services incendie regroupés de la MRC de Maskinongé
Le 15 septembre, la Régie a procédé à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour 2027. Considérant la présentation d'un budget équilibré pour l'exercice financier 2027 avec des revenus et des dépenses totalisant 1 545 087 \$, et prévoyant une quote-part globale de 1 424 167 \$. Le budget prévoit, pour la Municipalité de Saint-Boniface, une quote-part de 439 571.30 \$ soit une augmentation de 3 % par rapport aux prévisions budgétaires 2026.





6. Finances (suite)

6.8 Dépôt des transferts de crédits entre projets

Conformément au règlement municipal #605 relatif à la gestion contractuelle, certaines délégations et sur le contrôle et le suivi budgétaires, le Greffier-trésorier tient un registre de tous les transferts et virements budgétaires effectués. Un rapport détaillant l'ensemble de ces opérations est déposé au Conseil municipal, pour information, lors de la séance ordinaire qui suit leur réalisation ou, à tout le moins, sur une base trimestrielle.

7. Administration et greffe

7.1 Autorisation au Maire et à la Directrice générale de signer pour et au nom de la Municipalité l'approbation du projet cadastral du lot 6 750 371 (regroupement des lots municipaux nos 3 762 291 et 3 763 217 de la rue Saint-Jean)

Le Conseil municipal autorise le Maire et la Direction générale à signer tout document requis relativement à l'opération cadastrale visant le regroupement des lots 3 762 291 et 3 763 217, lesquels seront remplacés par le lot 6 750 371, préparé par Tommy L'Heureux, arpenteur-géomètre, minute 4061 du 15 septembre 2026, incluant l'approbation du propriétaire, et à autoriser les modifications nécessaires pour assurer la conformité de la requête aux exigences du ministère responsable du cadastre du Québec.

8. Loisirs et culture

8.1 Autorisation à la Direction générale à signer l'entente pour la Fête régionale en Mauricie 2027 – Fête nationale du Québec du 23 juin 2027

La candidature de la Municipalité visant l'accueil de la Fête régionale en Mauricie en 2027 a été retenue. Dans le cadre du Programme d'aide financière du ministère de la Culture dédié à la mise en œuvre de cette célébration régionale, une subvention de 31 398 \$ sera accordée à la Municipalité. L'entente soumise définit les conditions entourant l'attribution de cette aide financière. Elle prévoit notamment les engagements de l'organisateur, les modalités de versement du financement, les exigences en matière de reddition de comptes, les dispositions relatives aux vérifications ainsi que les conditions de résiliation applicables.

8.2 Renonciation à la réalisation du projet d'amélioration du parc Roland-Lafrenière

Considérant que la Municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure pour le projet d'amélioration du parc Roland-Lafrenière. Considérant que l'aide financière accordée a été bonifiée pour atteindre un montant maximal de 125 000 \$. Considérant que le projet initial, estimé à 300 168.68 \$ en 2021, prévoyait notamment l'ajout de modules de jeux inclusifs, l'amélioration de l'accessibilité, des surfaces de jeux, des sentiers et différents aménagements. Considérant que la présence d'infrastructure d'égout majeur traversant le parc constitue une contrainte importante à la réalisation du projet et que sa redirection n'a pas encore reçu d'approbation financière dans le cadre du projet de prolongement des égouts. Considérant que le ministère a confirmé que le projet doit être entièrement réalisé au plus tard le 31 décembre 2026 et qu'aucune prolongation ne peut être accordée. Pour ces motifs, il est proposé et résolu que la Municipalité renonce à la réalisation du projet d'amélioration du parc Roland-Lafrenière et, conséquemment, à l'aide financière qui y est associée. Que la Municipalité en informe officiellement le ministère de l'Éducation et procède aux démarches administratives requises pour fermer le dossier.

9. Varia

10. Période de questions

11. Clôture de la séance

N.B. La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 3 novembre 2026.

